

Destinataires :

Pour CALOIRE

Membres élus titulaires : Mme Sylvie THIVEL – Mme Denise LAURENDON

Membres élus suppléants : Mme Émilie FIASCARO – Mme Béatrice PAILHES

Pour FRAISSES

Membres élus titulaires : Mme Christiane BARAILLER - Mme Chantal RANCHON

Membres élus suppléants : Mme Josiane JOUSSERAND - Mme Myriam PRUDHOMME

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON

Membres élus titulaires : Mme Sylvie FAYOLLE – Mme Isabelle POITRINAL

Membres élus suppléants : Mme Delphine VARENNES – Mme Nathalie CHAPUIS

Pour UNIEUX

Membres élus titulaires : M. FAVERJON Christophe- Mme ARSAC Gisèle

Membres élus suppléants : Mme Agnès PESTRE– Mme Monique FAURAND

et assiste Mme Laurence DELTEL, DGS

<p align="center">PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIDR DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024</p>
--

Le vingt-cinq septembre deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil syndical du SIDR se sont réunis à 14h00, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de M. Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

PRÉSENTS :

Pour CALOIRE :

Membres élue titulaire : Mme Sylvie THIVEL

Pour FRAISSES :

Membres élue titulaire : Mme Chantal RANCHON,

Membre élue suppléante : Mme Josiane JOUSSERAND,

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON :

Membre élue titulaire : Mme Isabelle POITRINAL,

Pour UNIEUX :

Membres élu titulaire : M. Christophe FAVERJON, Mme Gisèle ARSAC,

Membres élue suppléante : Mme Monique FAURAND

Nombre de conseillers : 8 - Nombre de présents : 6 - Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Mme Chantal RANCHON

Assiste : Mme Laurence DELTEL, DGS

SOMMAIRE :

Finances

1. Décision modificative n°2 du SIDR
2. Admission en non-valeur
3. Créances éteintes

Personnel

4. Revalorisation RIFSEEP
5. Modification du tableau des effectifs
6. Complément à la délibération du 30 juin 2014 instaurant le compte épargne temps pour les agents du SIDR
7. Participation d'un agent du SIDR au groupe d'analyse des pratiques professionnelles ressources humaines initié par le CDG42

Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

FINANCES

1. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU SIDR

Sur proposition du Président, **les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents**, la décision modificative n°2 pour le SIDR conformément au document présenté.

2. ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame La Trésorière Principale porte à la connaissance du SIDR qu'elle n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieure au seuil des poursuites).

Dans ces conditions, **le Conseil syndical approuve à l'unanimité des présents**, de bien vouloir admettre en non-valeurs les montants suivants :

- 0.02 € pour la Cuisine centrale, état arrêté le 18.08.24
- 105.27 € pour le SIDR état arrêté le 18.07.2024

3. CREANCES ETEINTES

Madame La Trésorière Principale porte à la connaissance du SIDR la présence de créances éteintes, concernant la Cuisine Centrale.

Ces créances correspondent aux effacements de dettes validés dans le cadre d'une procédure de surendettement.

Dans ces conditions, **le Conseil syndical approuve à l'unanimité des présents**, la liste des créances éteintes, soit 171.84 € pour la cuisine Centrale.

PERSONNEL

4. REVALORISATION RIFSEEP

Exposé du Président :

Les Elus souhaitent revaloriser le régime indemnitaire des agents, qui constitue une reconnaissance de leur travail.

La CNAF instaure la création d'une aide aux crèches pour revaloriser le salaire de leurs personnels, ceci dans le but de rendre attractif les postes en crèche, dans un contexte de pénurie.

Les critères d'éligibilité :

- Augmentation de 100 € net mensuel du régime indemnitaire des professionnelles de la petite enfance
- Délibération de la collectivité.

Le financement prévu pour l'EAJE est fixé à 475 €/ place au prorata des mois versés sur l'année.

Dans le même temps, comme évoqué lors du Conseil du 19 juin, il est décidé de revaloriser le RIFSEEP à compter du 1^{er} septembre 2024 avec le détail ci-dessous :

- Augmentation de 10% pour les RIFSEEP inférieur à 200 € et augmentation de 7.5% pour les RIFSEEP supérieurs à 200 €.

Pour garder une équité au sein des personnels, les bénéficiaires du SEGUR et du bonus attractivité bénéficieront d'une augmentation du RIFSEEP à hauteur de 50% du montant prévu initialement.

Sur proposition du Président, **les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents**, la mise en place du bonus attractivité pour les personnels des crèches qui interviennent auprès des enfants à compter du 1^{er} septembre 2024.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé du Président :

Pour rappel, la réglementation empêchait d'avoir 2 DGS en même temps.

Nous avons obtenu un accord tacite de la Préfecture pour installer 2 DGS provisoirement pendant les 6 mois correspondant au droit de M. CHAPRON.

Maintenant, nous avons à procéder à l'installation définitive de la DGS. Pour cela, il sera maintenu le poste de DGS avec les avantages afférents au grade.

Mme DELTEL sera détachée sur le poste de DGS.

Pour régler sa situation administrative, conformément à la réglementation, il sera nécessaire de créer un poste d'attaché sur lequel Mme DELTEL sera détachée à partir de son grade actuel de conseiller socio-éducatif hors classe. Elle pourra ensuite prétendre en raison de son ancienneté à sa nomination sur le grade d'attachée principal, devenu vacant au 01/10/2024 à la suite du départ à la retraite de M. CHAPRON.

Sur proposition du Président, **les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents**, la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous.

Modification d'emploi

Nbre de postes	Adjonction	Date d'effet	Emploi
1	Attaché territorial	01/10/2024	DGS

Création d'emploi

Nbre de postes	Adjonction	Date d'effet	Emploi
1	Educateur territorial jeunes enfants	01/09/2024	Directrice crèche

Avancement de grade

Nbre de postes	Suppression	Adjonction	Date d'effet
1	Adjoint territorial animation principal 2^{ème} classe	Adjoint territorial animation principal 1^{ère} classe	01/01/2024

6. COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2014 INSTAURANT LE COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS DU SIDR

Sur proposition du Président, **les membres du Conseil décident d'approuver à l'unanimité des présents**, le complément à la délibération du 30 juin 2014 instaurant le compte épargne temps pour les agents du SIDR, comme suit :

Ajout de :

Article 6 : Le transfert du CET

L'article 11 du décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, envisager des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement. L'établissement de la formule de calcul est laissé à l'appréciation de chaque collectivité.

Le Président du SIDR est autorisé à fixer, par convention signée entre les 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent.

Le contenu de la convention sera librement déterminé par les deux parties et fera l'objet d'une information au conseil syndical ;

7. PARTICIPATION D'UN AGENT DU SIDR AU GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES RESSOURCES HUMAINES INITIE PAR LE CDG 42

Le CDG42 a instauré avec le Cabinet DIALECTICA un groupe d'analyse des pratiques professionnelles destiné aux agents des Ressources Humaines. L'analyse des pratiques est un outil qui permet aux professionnels exerçant dans le même domaine d'échanger collectivement sur leur activité afin de trouver des solutions aux problématiques qu'ils rencontrent. Le travail effectué au sein de ces groupes permet une prise de recul, le partage des connaissances et des compétences permet de perfectionner sa pratique professionnelle. Ce travail est basé sur le volontariat.

L'agent responsable Ressources Humaines du SIDR a sollicité sa participation.

Le 1er groupe est constitué, il comprend 8 séances de 2 heures entre novembre 2024 et novembre 2025 ; le coût total par participant est de 460,80 € TTC.

Sur proposition du Président, **le Conseil approuve à l'unanimité des présents**, la convention à intervenir entre le SIDR et le Cabinet DIALECTICA.

INFORMATIONS DIVERSES

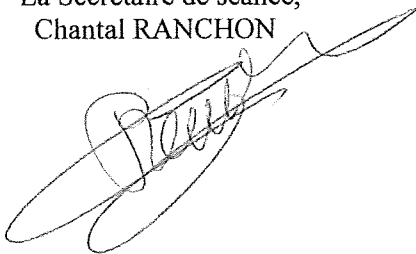
Le Président informe les membres du Conseil que des travaux vont être effectués au sein de la crèche d'Unieux pour répondre aux exigences bâtementaires de la CNAF et du Département. Dans le même temps la Mairie d'Unieux souhaite mener des travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Prochain Conseil d'administration, le mercredi 18 décembre, à 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A UNIEUX, le 26.09.2024

La Secrétaire de séance,
Chantal RANCHON



Le Président,
Christophe FAVERJON

